13. 10. 12
1177
cac
FAC
9091

DISCOURS

Prononcé par le Préſident de l'Adminiſtration centrale de l'Yonne, le 2 Pluviôſe an VI, à l'Aſſemblée ſolennelle des Fonctionnaires publics, ſur l'anniverſaire de la juſte punition du dernier roi des Français, & ſur le ſerment.

LA formation ſolennelle de cette aſſemblée a deux objets diſtincts :

Le premier eſt la célébration de l'anniverſaire de la juſte punition du dernier roi des Français ;

Le deuxième eſt la preſtation du ſerment de haîne à la royauté & à l'anarchie, & d'attachement à la République & à la Conſtitution de l'an 3.

Les différentes aſſemblées nationales, en créant quatre Lois pour la célébration de l'anniverſaire de la punition du dernier roi de France, prince infidèle à ſes ſermens publics, ont conſidéré que le premier beſoin d'un peuple libre devait être

1178

de fêter l'époque où il s'eſt affranchi de la tyrannie, & cette conception des Légiſlateurs eſt ſi eſſentiellement juſte, que la raiſon n'a pas même beſoin pour l'adopter, de ſon coup-d'œil politique.

En effet, ſi l'on remonte au premier principe de l'exiſtence, je ne dis pas de la ſociété humaine, mais d'abord de l'homme individuel, principe que nul n'a jamais conteſté, & qui eſt fondé ſur l'organiſation même, & ſur l'indomptable beſoin de la nature vivante, on ſe rallie ſans examen à cette idée de tous les temps & de toutes les écoles ſages, que tout être ſenſible veut le bien-être & cherche le bonheur ſous quelque forme qu'il croye l'appercevoir & le ſaiſir. Tel eſt l'appétit univerſel & conſtant de tout ce qui reſpire : or, le bonheur n'eſt pas dans la tyrannie, mais dans la Liberté : l'époque qui nous affranchit de l'une & nous fit préſent de l'autre, doit donc être un jour de fête pour les Français; ce raiſonnement me ſemble être exempt de ſophiſmes.

Cependant la ſociété n'étant que la réunion des hommes, & ſe compoſant néceſſairement dans ſon principal objet de toutes les volontés particulières, & des élémens du bonheur que chacun déſire & doit déſirer, il s'en ſuit bien que dans le récenſement général des billets d'un ſcrutin qu'on ſuppoſerait conſacré à l'humanité entière, il n'y aurait pas une voix égarée, & que tout ſuffrage ſerait pour la felicité commune & pour la Liberté; & même à ſuivre ce raiſonnement, ſi par la force de la penſée, vous formez une ame nationale repréſentant toutes celles des individus, au nombre de vingt-cinq millions, par exemple;

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

cette grande ame publique voudrait vingt-cinq millions de fois le bonheur, la Liberté, la *destruction de la tyrannie*, à chaque instant de la durée des tems : ce constant, immuable & imposant suffrage méconnu par les rois, mais gravé en caractères ineffaçables dans le temple de la nature, restera désormais comme un dépôt indestructible & sacré dans les archives de la raison, en faveur de tous les peuples contre les despotes & les tyrans ; car la victoire indigène dans la France République, en a fourni les *notes* aux nations Européennes. Quel peut donc être aujourd'hui la base & le but du vain système des royalistes Français ?

Quoiqu'il en soit, en conséquence générale, l'amour de la chose publique, de la liberté, & de la félicité de tous, est la plus grande, la plus naturelle, & la plus belle des passions chéries de l'humanité, & la République, ou ce qui est parfaitement synonime, la chose publique, est donc foncièrement aimée de tous, par la raison même que chacun veut fortement son bien-être.

Mais l'homme n'étant qu'un composé de lumières & d'erreurs, de grandeur & de faiblesse, & chacun de nous voulant un gouvernement selon ses conceptions particulières, selon ses vues & la portée de son esprit, & malheureusement encore selon ses passions & ses petits intérêts divers qu'on a soin de voiler, ou même de décorer du nom vertueux de l'amour de l'ordre & du bonheur commun, la chose publique, la République cesse d'être aimée par ceux qui ne lui trouvent pas une physionomie à leur goût : cependant les défauts ne sont pas toujours dans les objets, & souvent sont dans les organes de la perception. Mais

1180

enfin de ces haînes portées à la République, à la place des ſentimens qui devraient la ſeconder de la part de tous les Citoyens, & qui mériteraient à tous ſa reconnaiſſance & ſes bienfaits, ſont nées les diſſentions publiques : delà tant de malheurs & la tourmente générale. Les nuages & les élémens politiques s'entremêlant, ſe combattent, ſe choquent avec violence, & la génération préſente eſt malheureuſe, & s'épuiſe par les efforts d'une lutte pénible pour tous, qui pourrait renouveller les victimes, & dont il eſt bien tems de voir la fin ſi déſirée.

Puiſque c'eſt de la diverſité des opinions, de la diſproportion des connaiſſances & des lumières, de la variété des intérêts & des calculs, & de l'oppoſition des paſſions que ſont ſortis tous les attentats contre la volonté publique, qui tend toujours au bonheur du peuple & du plus grand nombre des gouvernés, quels ſeront enfin les juges en dernier reſſort des différens de la terre ? Les voici : la raiſon, la ſoif du bonheur, & la néceſſité.

Si du ſommet créateur d'un cerveau fortement inſpiré du génie politique & bienfaiteur des nations, fut deſcendue ſur les Français une inſtruction ſimple, pure & puiſſante, comme celle qui par ſuppoſition pourrait émaner d'une aſſemblée ou d'un comité de dieux, nul doute que cette doctrine, ſupérieure aux conceptions ordinaires des hommes, & parfaitement ſage, n'entraînât tous les eſprits par la force de la perſuaſion & de la vérité, & certainement cette doctrine ne pourrait faire l'éloge de la tyrannie, mais elle ferait celui de la Liberté ; elle ne vanterait ni les deſpotes, ni les rois, mais elle plaindrait les peu-

1181

ples ; car on n'a jamais vu les peuples tyranniſer les rois, les faire battre & s'entre-détruire, & tous les ſiècles connus n'ont-ils pas au contraire vu les rois tyranniſer les peuples, les avilir dans l'eſclavage, ou les exterminer par la guerre? Or, en ſuivant les inductions de cette hypothèſe, il ne ſerait pas difficile au dieu rapporteur de la commiſſion ſuppoſée, de dominer par la vérité irréſiſtible & ſuprême les faibles imaginations des hommes, & de leur démontrer cependant que les républiques ſont les gouvernemens chéris de la Liberté, que les rois ne travaillent ſur la terre qu'à forger des fers auxhommes, & des chaînes politiques qui dégradent l'eſpèce humaine ; qu'enfin, puiſqu'il faut vous le dire, les républiques ſont bonnes & que les rois ne valent rien.

Si, dis-je, cette inſtruction ſalutaire pouvait être donnée aux mortels par une main inviſible & très-haute, ou par l'intervention des dieux, on ſerait bientôt tous d'accord, & je ne crois pas qu'en France il reſtât une ſeule opinion royaliſte ; on les verrait toutes républicaines comme par enchantement ; & certainement, Citoyens, cet enchantement ſerait le bonheur de tous : mais un phénomène de ce genre eſt impoſſible, & comme il n'eſt pas donné a tout le monde d'avoir dans les yeux du phosphore, & qu'il en faut pour entrevoir la vérite voilée ſous les nuages & les préjugés de l'erreur, voilà pourquoi peu d'hommes apperçoivent, diſtinguent & défendent le ſyſtême fondamental de la liberté, & du bonheur populaire qui eſt dans la main & non dans l'ame des rois, mais dans la république, dans ſes leçons héroïques, & dans les livres des ſages : en effet, cette ſcience eſt éparſe dans les documens de la

1182

philoſophie des grands hommes ; & la victoire des républicains Français ſur les tyrans, n'eſt au vrai que l'exécution de leur doctrine à laquelle la nature, la raiſon & la liberté applaudiſſent en ſe donnant les mains : cette doctrine ſerait certainement auſſi celle des dieux ſuppoſés interprètes de la nature, & créateurs des lois convenables aux nations.

Et moi auſſi j'aimois les rois, quand je ne connaiſſais que quelques-unes des vertus de Titus, ou même de Henri IV : si dans les tems antiques quelques chefs des peuples ou des francs ont montré quelques qualités utiles, quelque dévouement public, s'ils ſe ſont battus à la tête des légions nationales, le pavois honora leur courage & récompenſa leur mérite perſonnel.

Mais de nos jours, qu'eſt-ce qu'un roi, Citoyens ? la bonne foi doit en convenir : c'eſt un mangeur de millions..... Si la République en a conſommé comme eux, c'eſt pour la Liberté ; c'eſt pour ſoutenir la guerre que les rois ont fait à la Liberté. Un roi n'eſt qu'un tyran ; c'eſt un vampire populaire ; un fantôme fainéant, étendu ſur le trône, enflé des vapeurs & de l'ivreſſe de l'adulation, en un mot, un fléau vivant & deſtructeur du bien-être, de la tranquillité & de la vie des hommes.

Voilà ce qu'eſt un roi : ſi quelqu'un veut en douter, qu'il ouvre les pages de l'hiſtoire ; il ſe ſentira d'abord humilié des petiteſſes des rois ; enſuite il frémira de leurs crimes, auxquels rien ne peut être comparé ſur la terre que ceux des papes, leur perfidie & celle de leurs ſuppôts. Soit dit en paſſant ; car à remonter plus haut, jamais l'humanité & la philoſophie n'oublieront que c'eſt

1183

un prêtre qui fit mourir le plus ſage des hommes, & que la ciguë donnée à Socrate ne fut qu'un poiſon ſacerdotal, préparé à la vertu par l'hypocriſie, l'ignorance & la méchanceté.

Cependant, comme il n'eſt pas ici queſtion des hypocrites religieux, mais des deſpotes politiques, ſi l'on voulait, ſi l'on oſait conſidérer encore un moment les rois ſous des rapports généraux avec les prêtres *ſacrificateurs*, le tableau deviendrait effrayant, car on ferait une mer du ſang humain qu'ils ont verſé par les guerres politiques & religieuſes, par leurs croiſades ſacriléges & leurs conventions atroces : Jéruſalem, au reſte, & Pilnitz, atteſteront à tous les âges leurs épouvantables forfaits.

Rappelons ſeulement deux faits particuliers très-oppoſés, mais ſuffiſans pour juger de la moralité des porteurs de couronnes.

Charles IX, ivre de crime & de ſang, du haut de ſes fenêtres, tirait le jour de la Saint-Barthélemy ſur ſes ſujets innocens.

Louis XIII, pliant en lâche ſous la ſupériorité de Richelieu, dont il ne pouvoit ſe paſſer, ſe vengeait de ſes ſervices en lui faiſant, par derrière, des figures & des grimaces ; & comme ſi tous les vices, toutes les baſſeſſes, tous les excès des petiteſſes & des crimes devaient être le partage des rois, il n'en eſt pas un ſeul que l'humanité ne puiſſe leur reprocher avec fondement.

La choſe publique, au contraire, eſt toujours innocente ; c'eſt au peuple à ſavoir choiſir ſes Légiſlateurs & ſes Magiſtrats ; mais la République ne peut jamais avoir un tort : pourquoi donc ne point l'aimer, & s'acharner à la cauſe des rois toujours coupables, contre le malheureux peuple toujours victime ?

1184

On sait bien que des erreurs & des crimes particuliers ont compromis la révolution française ; mais qui les dictait au peuple ? on le sait aussi ; ce sont les plus perfides & les plus adroits ennemis de la République : d'ailleurs, les écarts & les atrocités populaires ne sont que le fruit du désespoir public & la vengeance des Citoyens aux abois : mais ces fureurs & ces excès sont toujours passagers, tandis que les perfidies, les injustices & les forfaits des rois sont durables, & calculés de siècles en siècles dans leurs cabinets insidieux & pervers.

C'est donc avec raison, qu'ici l'on a pû dire que, si quelque génie tutélaire & bienfaiteur des hommes leur offrait, en rendant un moment leur ame impassible & leur intelligence impartiale, le tableau des malheurs inséparablement attachés au gouvernement des rois, & des avantages de la liberté qu'on ne trouve que dans les républiques, bientôt il n'y aurait plus en France aucuns royalistes.

Il en est encore trop pour le malheur du peuple : mais ce serait une absurdité de croire que la République pourrait conserver long-tems les fonctionnaires faux & perfides, payés pour la servir, & qui s'oublient au point de sacrifier ses plus chers intérêts, en trahissant bassement ceux du peuple dont le patrimoine les nourrit : peuple crédule, de qui la confiance abusée les avait choisi pour être ses protecteurs & les défenseurs de ses droits les plus précieux!

Sans doute, les opinions & les hommes sont libres ; mais un fonctionnaire payé par la République ne peut l'être de la trahir, sur-tout quand sa conduite politique est garantie par un serment

1185

qui lui-même a pour caution la probité de celui qui le prête.

Qu'eſt-ce qu'un ſerment public, en effet? c'eſt une promeſſe faite en face des Citoyens & du peuple, pour en confirmer la ſincérité par un appareil ſolennel ; *comme un jurement eſt fait devant les Juges pour confirmer la vérité du témoignage.*

La morale du ſerment eſt ce qu'il y a de plus auguſte & de plus reſpectable chez les hommes; les anciens l'obſervaient religieuſement ; le ſerment ſuffisait pour aſſurer avec les étrangers des alliances, pour conclure avec les ennemis des trèves, des traités de paix, & pour garantir à la République, de la part des citoyens qui l'avaient prêté, l'obſervation fidèle & ſincère des Lois établies, & de leurs devoirs fixés par ces Lois.

Les différens peuples juraient par leurs dieux, témoins de leurs ſermens : les Perſes par le Soleil qu'ils adoraient ; le Cimeterre était le dieu des Scytes, & les Scytes juraient par le Cimeterre : les Romains & les Grecs par la déeſſe *Fides*, la bonne foi.

Les Français prenant l'honneur pour leur dieu, jurent ſur leur parole : quel ſublime caractère dans les idées de cette Nation vraiment grande en tout ! .... Heureux l'homme digne du nom de Citoyen Français ! ... C'eſt aſſurément, dans le ſiècle ou nous ſommes, le premier titre de la terre, quoi qu'en diſe ou qu'en penſe la tourbe vulgaire.

Mais les anciens, les Romains étaient eſclaves de leur promeſſe : le ſupplice & la mort n'ont pu détourner Régulus de la ligne d'un devoir ſacré,

1186

celui de tenir sa parole, même à ses ennemis; Régulus vit dans la mémoire des hommes, & son souvenir honore l'humanité.

Cependant, quelques Français ont signalé le degré de corruption le plus immoral, en abusant du serment : l'honnête homme ne doit jamais violer sa promesse ; l'obligation de la remplir est fondée sur une des maximes évidentes de la probité, & la bonne foi est inséparable du serment de l'honnête homme.

Il n'appartint, comme on sait, qu'aux habitués des églises, qu'à la subtile sorbonne, qu'aux licenciés, de jurer en escamotant, sur les reliques des saints ; ces histrions sacrés pour éluder une promesse qui devait l'être, prononçaient avec une pieuse ruse le jurement sur un reliquaire vuide ; se jouant ainsi de la religion & du serment. Mais un Français, homme d'honneur, doit le prêter franchement sur le sentiment de fidélité à la République, & ce n'est pas un vain mot pour un honnête homme.

De tout tems, au reste, les infracteurs des sermens ont été regardés comme des hommes vils & fourbes, & comme tels méprisés : une des peines portées contr'eux était l'infamie. Les Législateurs en exemptèrent les amans, mais Jupiter en exempta les rois ; les amans furent exceptés en qualité de fous, sans doute, & les rois en qualité de monstres sans paroles.

Les Citoyens abusés par les royalistes, voudraient-ils imiter les rois dans leurs parjures & leurs crimes contre la morale de la nature & de la société ? C'est l'antique bonne foi des anciens qu'il faut suivre.

La prestation du serment se renouvellait tous

1187

les ans aux calendes de Janvier, chez les Romains, & pour donner la plus haute idée de la fidélité de ce peuple à tenir sa parole, il suffit d'un grand trait de l'histoire.

Les légions de la haute Germanie étaient mécontentes de l'Empereur ; le premier Janvier, jour des calendes, arrivait, il fallait lui prêter serment de fidélité : que faire ! ils n'étaient pas sûrs de lui tenir parole ; eh bien, ces soldats, gens d'honneur, ces hommes pleins de bonne foi & d'une droiture grossière & rustique, mais assurée, ferme & sans reproches, déchirèrent les images de Galba, plutôt que de lui prêter un faux serment. Quelle vérité, quelle grandeur dans ces caractères !

Rendons-nous dignes, ô Citoyens Français, de ces exemples utiles & sacrés ! Chacun a sa morale & ses principes ; mais pour moi, j'en fais ici la déclaration formelle ; oui, j'aimerais mieux déchirer le bonnet de la Liberté, & j'irai jusqu'a dire sans faiblesse, j'aimerais mieux mettre en pièces l'image de la République, image que je révére, que de lui prêter un faux serment, car si je déchirais l'image de la République, je ne ferais qu'un ignorant insensé, qu'un forcené, & la Republique aurait raison de me punir ; mais du moins je mourrais en homme de bien, & je n'aurais pas eu la lâcheté de prêter un faux serment.

Tels sont les principes de la seule juste & seule vraie morale ; c'est a ceux-là que, mécontens ou non, tous les Citoyens doivent se rallier en se réconciliant de bonne foi avec la République, assez grande pour pardonner, protéger &

1188

846

recevoir dans son sein, tous ceux de ses enfans qui ne voudraient pas le déchirer.

Que chaque fonctionnaire public descende donc au sanctuaire de sa conscience, avant de s'avancer ici vers l'autel de la vérité, de la probité, & qu'il se juge lui-même avant de juger les autres.

Se promet-il de n'être qu'un parjure, d'éluder son serment ? de manquer à la foi publique ? En ce cas il est son juge & son bourreau, car il se condamne lui-même à n'être toute sa vie qu'un mal-honnête homme ; c'est une mort morale, car la mort de l'honneur est la mort & la dissolution de l'âme.

Le parjure, au reste, est toujours odieux, & digne du mépris des hommes, & ce serait une dépravation bien étonnante dans les idées, de croire qu'on peut être honnête homme & prêter un faux serment.

Mais vous nous forcez, ont dit quelques royalistes à la République, vous nous forcez au serment : la République leur répond ; parjures mercenaires ! vous ne songez qu'à vos gages, & nullement aux services que vous me devez ; sortez du temple de la probité ; je ne vous force pas à vous engager à mon service ; mangez du pain, mais ne soyez pas des faussaires.

Pour vous, Citoyens, sensibles & fidèles à l'appel de la République & à la probité du serment, venez, venez seuls vous présenter, & le prêter conformément à la Loi.

A AUXERRE, de l'Imprimerie de BAILLIF, an VI.